

Opérateur en appareillage orthopédique - spécialité orthoprothèse

Le titulaire de ce CAP réalise des appareillages pour les personnes handicapées (appareils de soutien ou de remplacement d'un membre) selon un cahier des charges très précis (actions à accomplir, méthodes à utiliser, moyens disponibles) et d'après un tracé et une feuille de mesures.

Il sait mettre en forme et découper les différents matériaux utilisés (matières plastiques, cuir, métaux...). Il en assure l'assemblage par collage, couture ou rivetage. Il effectue le montage des différents éléments, fabrique et pose les sangles et les courroies avant de réaliser les finitions. Enfin, il assure l'entretien de l'outillage et des machines.

Préparer ce CAP, c'est acquérir une formation polyvalente en 2 ans afin de :

- Confectionner les appareils destinés à remplacer un ou plusieurs segments de membres (ce sont les prothèses).
- Confectionner les appareils mis en place pour pallier les déficiences musculaires, osseuses, neurologiques, pour corriger les difformités (ce sont les orthèses).
- Prendre les mesures appropriées et préparer les croquis.
- Utiliser des matériaux divers (cuirs, peaux, plastiques, métaux légers...).
- Respecter et mettre en œuvre une prescription médicale.

L'élève doit avant tout être soigneux, habile et rigoureux. Les qualités humaines sont indispensables pour faire face à certaines formes de détresse des clients.

Qualités requises :

- Intérêt pour les dessins, croquis, volumes, le travail manuel.
- Capacités de réflexion.
- Bonne mémoire et capacité de concentration.

↳ Débouchés

Orthoprothésiste dans les entreprises de fabrication d'appareillages, les centres de rééducation fonctionnelle, les cliniques....

↳ Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}

↳ Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

- Arts appliqués et cultures artistiques
- Prévention Santé Environnement
- Technologie
- Dessin industriel
- Connaissances médicales
- Atelier

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Enseignement professionnel :

- Réalisation, coeff. 10
- Communication technique, coeff.6

Enseignement général :

- Français, histoire-géographie éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques-sciences physiques chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative langue étrangère (pts >10)

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant,

obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Bac pro Technicien en appareillage orthopédique

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Haute-Garonne (31)

Toulouse - SA AH CRIC Association **A**

Tarn (81)

Castres - Lycée professionnel Anne Veaute (Public) **IA**

I formation initiale

A formation en apprentissage

 Internat/ Hébergement possible

En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

Les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ? Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier & de Toulouse

